

**COMITÉ CONSULTATIF
DE LA LÉGISLATION
ET DE LA RÉGLEMENTATION
FINANCIÈRES**

AVIS N° 2023-61

Le Comité consultatif de la législation et de la réglementation financières,

Vu le code monétaire et financier, notamment ses articles L. 614-2, L. 783-5, L. 784-5 et L. 785-4 ;

Vu le projet de décret relatif aux gestionnaires et aux acheteurs de crédits modifiant le code monétaire et financier et le code de la consommation ;

Ayant été consulté par voie écrite, l'urgence ayant été constatée par un courrier du président en date du 7 novembre 2023,

Émet un avis favorable sur le projet de décret susvisé.

Fait le 10 novembre 2023.

Pour le Comité consultatif
de la législation et de la réglementation
financières

Le Président,



Christophe BORIES